



ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Direction des Ecoles

Rue des Ecoles 7

CH – 1920 MARTIGNY

☎ 027 / 721.24.00

📠 027 / 721.24.09

www.martigny.ch

Aux parents des élèves des écoles primaires de Martigny et Vernayaz

Martigny, le 14 mai 2025

Modification du règlement d'école : utilisation du téléphone portable et des montres connectées dans les écoles et les cours de récréation.

Madame, Monsieur,

Chaque jour, les enseignants et la Direction doivent régler des problèmes en lien avec une mauvaise utilisation des téléphones portables ou des montres connectées par les élèves. Régulièrement, certains enfants sont confrontés à des insultes et des moqueries par messages privés ou sur des groupes de discussion. Les conséquences sur la santé mentale des enfants qui en sont victimes peuvent être très graves.

Conformément à notre règlement d'école, les téléphones portables et montres connectées doivent être éteints à l'intérieur des bâtiments scolaires et durant les récréations. Nous voulons aujourd'hui étendre cette mesure :

A partir du lundi 19 mai, les téléphones portables et les montres connectées devront être éteints et invisibles durant les horaires scolaires (y compris récréations) ainsi qu'avant et après les horaires scolaires, dès l'entrée dans les cours de récréation.

Cette interdiction a d'abord pour but de favoriser les « vrais » échanges et les jeux entre les enfants afin qu'ils développent leurs compétences sociales. Moins de temps d'écran, c'est aussi permettre aux enfants de bouger davantage, de se défouler et d'être ensuite plus disponibles et concentrés pour les apprentissages scolaires.

En cas d'infraction, le téléphone ou la montre sera confisqué par tout enseignant. Les appareils pourront être récupérés par les parents au secrétariat de l'école, durant les heures d'ouverture, contre signature.

Par ce courrier, nous souhaitons encore une fois vous rendre attentifs **à l'utilisation que font vos enfants des réseaux sociaux.** Nous vous rappelons que l'âge légal d'utilisation de WhatsApp, Instagram, TikTok ou encore Snapchat est de **13 ans**. La Direction est de plus en plus souvent interpellée par des cas de diffusion ou réception de messages ou d'images injurieux, violents, racistes ou à caractère sexuel. Il n'est assurément pas possible ni souhaitable de tout contrôler, mais un dialogue régulier avec votre enfant permettra d'établir une relation de confiance et d'éviter certains soucis.

Les titulaires feront passer ce message sous forme de prévention mais nous vous demandons aussi d'en parler avec votre enfant. En vous remerciant de votre pleine collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Directeur :


Patrice MORET